

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : 138.06.2026**OBJET : Contrat avec France gonflable pour une animation à l'occasion de la Saint Fiacre dimanche 13 septembre 2026.**

Le MAIRE D'OSNY,**VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,**VU** la délibération 093.03.2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,**VU** la proposition de contrat de France gonflage, relative à l'exposition et aux animations ci-annexée,**Considérant** la volonté de la ville de proposer des animations dans le cadre de la Saint-Fiacre.**DECIDE :****Article 1 :**

De signer le contrat de prestation de service avec la société France gonflage, domiciliée 7 Place de l'Hôtel de ville, Aulnay-sous-Bois 93600, représentée par Sofiane AMANCHAR relatif à la location, au montage, à la mise en route et au démontage des trampolines.

Article 2 :

Les prestations se dérouleront à Osny le dimanche 13 septembre 2026.

Article 3 :**DIT** que la dépense en résultant d'un montant de 2 358 € nets sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 de la commune.**Article 4 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **12 JUIN 2026**

Le Maire,

Laurent ACHITE-HENNI



Contrat de prestation de service

ENTRE

COMMUNE D'OSNY, sise 14 rue William Thornley, Parc de Grouchy 95520 Osny, représentée par M. Laurent ACHITE-HENNI, en sa qualité de maire.

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « **L'ORGANISATEUR** » D'UNE PART, ET

SARL FRANCE GONFLAGE, domiciliée 7 Place de l'Hôtel de ville, Aulnay-sous-Bois 93600, représentée par Sofiane AMANCHAR en qualité de Directeur.

CI-APRÈS DÉNOMMÉS « **LE PRESTATAIRE** »

D'AUTRE PART, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1er : OBJET

Le prestataire s'engage à assurer la livraison, le montage, la mise en route ainsi que le démontage des trampolines sur la journée du dimanche 13 septembre 2026 dans le parc de Grouchy à Osny.

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur assurera le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de l'ensemble de son personnel attaché à la manifestation.

L'organisateur mettra à disposition un espace nécessaire à la mise en place des trampolines et l'électricité avec la puissance nécessaire pour leur fonctionnement.

Article 3 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire est responsable des formalités et règlements de ses propres charges sociales et fiscales.

Le prestataire prendra en charge les assurances, les frais de transport du matériel, les frais de voyage et de séjour attachés à la manifestation.

Article 4 : PRIX DE LA PRESTATION

La commune s'engage à verser au prestataire, en contrepartie de sa prestation, la somme de 2 358 € T.T.C. (deux mille trois cent cinquante-huit euros toutes taxes comprises) Annexe 1. Le règlement sera effectué par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 5 : ASSURANCES

Le prestataire est tenu responsable de la bonne assurance contre tous les risques y compris lors du transport de son personnel, des animaux et de tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation à la date de la manifestation.

Article 6 : ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat serait suspendu de plein droit pour des raisons réputées de force majeure sans qu'aucune indemnité ne soit versée à l'une ou l'autre des parties.

En cas de suspension du contrat pour report de la prestation, l'organisateur et le prestataire examineront tout d'abord les possibilités de report de la date de la prestation.

Si aucune solution de report n'est rendue possible pour les parties, il est convenu que dans ces conditions spécifiques :

Un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part et les équilibres budgétaires du prestataire et de l'organisateur d'autre part. Aucun droit d'auteur ne sera dû au titre de cette indemnisation.

Hormis pour les cas précités de Force majeure, et après épuisement de toutes recherches de solutions amiables de report, toute annulation du fait de l'une des parties entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés et sur justificatif par cette dernière.

Article 7 : COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Pontoise, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Date :

Pour le **PRESTATAIRE**
Le Directeur

Pour l'**ORGANISATEUR**
Le Maire



Sofiane AMANCHAR

Laurent ACHITE-HENNI

ANNEXE 1



DEVIS

Date d'édition: 30/01/26

Devis-30012026-2010

LE LOUEUR

France Gonflable
7 Place de l'Hôtel de ville, Aulnay-sous-Bois, France
contact@ariane-even.fr
+33 1 48 54 00 14

LE LOCATAIRE

Mairie d'Osny FERRY
i.ferry@ville-osny.fr
+33 7 61 12 25 89
Date de location : 13/09/2026 - Osny

DESCRIPTION	QTÉ	PU HT	PRIX HT	TVA	PRIX TTC
TRAMPOLINE X6 <i>Dimensions : 8m x 7,5m x 3,5H</i> <i>Âge : 6 ans et plus</i> <i>Capacité : 6 par 6</i> <i>Electricité : 1 x 220 V / 1,8KW / 16A</i> <i>Encadrement conseillé :</i> <i>1 animateur et 0 opérateur sont nécessaires pour ce jeu</i>	1 x	799.17 €	799.17 €	20 %	959.00 €
TRAMPOLINE X6 (2) <i>Dimensions : 8m x 7,5m x 3,5H</i> <i>Âge : 6 ans et plus</i> <i>Capacité : 6 par 6</i> <i>Electricité : 1 x 220 V / 1,8KW / 16A</i> <i>Encadrement conseillé :</i> <i>1 animateur et 0 opérateur sont nécessaires pour ce jeu</i>	1 x	799.17 €	799.17 €	20 %	959.00 €
Montage <i>Montage, mise en route et démontage des structures gonflables.</i>	1 x	66.67 €	66.67 €	20 %	80.00 €
Livraison Forfait 4 <i>Livraison Forfait 4 - Gros jeux et remorques.</i>	2 x	150.00 €	300.00 €	20 %	360.00 €

Dépôt de garantie total demandé: 0.00 €

Reste à payer: 2358.00 €

TOTAL HT 1965.00 €
MONTANT TVA 393.00 €
TOTAL TTC 2358.00 €

Lu et approuvé, signature du loueur

Lu et approuvé, signature du locataire *